



INFO TRANSFU

Juin 2025

Points principaux du CSE de Juin 2025

📍 Informations de la direction :

- ▶ **Service RH** : L'absence de Barka Pujol est prolongée, avec répartition de ses tâches entre Sandie Corregedor et Célie Martin.
- ▶ Les offres de postes de biologistes vont être revues pour les rendre plus attractives, car il n'y a pas de candidatures, notamment sur Bordeaux et Poitiers.
- ▶ Visite de Sara-Lou Gerber, Directrice Générale Déléguée du national, les 11 et 12 juin.
- ▶ **Budget NVAQ** : Les cessions de CGR enregistrent une baisse de 5% par rapport au budget, entraînant une baisse des prélèvements de Sang Total. Cette diminution impacte directement le volume de plasma ST destiné au LFB, qui doit être compensée par l'aphérèse. Une réunion avec le siège est prévue pour discuter de l'évolution du budget



**La CFDT rappelle ce qui a été dit au CSE Central : la baisse de cessions est nationale mais est pour le moment en partie compensée par le HLA !!
Ce n'est pas le cas en NVAQ (HLA uniquement sur Poitiers), et difficile à croire au national !**

- ▶ **Stocks CGR** : Après les ponts de mai, entre 7000 et 8000 CGR en stocks, soit 13-14 jours, ce qui est acceptable.



La CFDT alerte sur le risque de péremption et les difficultés rencontrées sur le stock de certains phénotypes et pose la question sur la gestion de la réorientation des donneurs avec phénotypes particuliers vers le don de plasmas.

📍 Suivi des travaux :

▶ Bordeaux :

- ♦ Cellule de refroidissement en préparation : Pas avant la fin de l'année.
- ♦ Toilettes sous-sol : solution technique trouvée, en attente devis.

▶ Agen : Réouverture des prélèvements souhaitée en 2026. Etat des lieux en cours.

▶ **Enora** : Aménagement de la cellule phoning : cela va demander la restructuration d'autres services, comme la compta et liquidation fournisseur. **La CFDT a demandé un calendrier des différentes étapes des travaux et du déplacement des personnels.**

📍 Bilan social :

Le bilan social est un document annuel établi par les entreprises sur la gestion RH et les conditions de travail. On y retrouve des :

- ♦ Indicateurs relatifs à l'emploi,
- ♦ Indicateurs relatifs aux conditions de travail,
- ♦ Indicateurs relatifs à la formation,
- ♦ Indicateurs relatifs à la santé et au bien-être des salariés.

Voici la conclusion de la déclaration CFDT sur le bilan social de l'EFS NVAQ 2024 (en document annexe, la déclaration entière) :

Conclusion déclaration CFDT :

Ce bilan social met en lumière **des tensions persistantes notamment au niveau de l'emploi avec un Turn Over important, un fort niveau d'absentéisme** bien qu'on observe une baisse depuis 3 ans, **il reflète une politique d'efficience marquée par une forte pression sur les effectifs.**

Il met aussi en lumière une baisse notable des Accidents du travail avec arrêt. Cependant, les accidents de travail et de trajet restent importants. **La politique plus volontariste de la direction concernant l'amélioration de la conciliation vie pro/vie perso est encouragée par la CFDT.**

La CFDT souhaite que ce document ne soit pas qu'un constat, mais un point de départ pour des engagements concrets en faveur de la reconnaissance, du bien-être et de la valorisation des personnels.

Nous appelons donc à une feuille de route sociale partagée, construite avec les représentants du personnel, pour répondre aux défis de demain et assurer la pérennité de notre mission de santé publique.

Pour tout cela, et notamment, de par le manque d'informations cruciales, **la CFDT vote défavorablement le bilan social 2024.**

📍 Questions CFDT :

▶ **Suite à la fermeture du site de Guéret, pouvez-vous nous faire un retour sur les différentes réunions qui ont eu lieu ? Les personnels du laboratoire ont-ils reçu des éléments de la part du CH concernant leur futur contrat ? Vers qui au niveau du service RH les personnels peuvent-ils se tourner afin d'avoir des renseignements, notamment sur les actions à mener concernant la mutuelle, la prévoyance, le CET, etc. Tous les postes en IH Délivrance de Limoges ont-ils été pourvus ?**

Réponse direction : Echange avec le CH sur la priorisation des RDV et le transfert des dossiers des personnels au CH de Guéret avec accord du personnel. L'EFS a indiqué au CH qui il faudrait recevoir en premiers afin que les personnes concernées puissent faire leur choix entre le CH et rester à l'EFS avec mutation. Pour toute interrogation RH, il faut contacter Sandie Corregedor ou Célie Martin.

Pour le prélèvement, un courrier de proposition de repositionnement sur un autre site a été envoyé. Il y a un délai d'un mois pour se positionner. En cas de refus, d'autres propositions seront faites sur toute la France, avec des postes proches ou équivalent à celui occupé actuellement (avec formation éventuelle), avec délais de 15 jours pour répondre.

▶ **L'installation de stores est prévue au service HLA de Poitiers. Une demande d'investissement est-elle prévue pour le service d'IH/DEL Poitiers ?**

Réponse direction : Un devis va être fait.

► Est-il prévu d'installer un local à vélo sécurisé sur le site de Poitiers, d'autant plus que l'accord sur les mobilités durables est signé ?

Réponse direction : Un devis va être fait.

► Où en est-on de la problématique du radon au sous-sol du site de Niort ? Quelles actions sont en cours ?

Réponse direction : 2 fissures ont été bouchées, 2 autres ont été découvertes. Des grilles sont à nettoyer et une étude va être réalisée sur les moyens nécessaires à mettre en place pour le renouvellement de l'air (en attente du rapport technique du CH). En attendant, la consigne d'ouverture régulière des portes est maintenue.



La CFDT a rappelé qu'il est important que la direction indique au personnel concerné de se rapprocher, soit de la médecine du travail soit du médecin traitant, afin de savoir si des examens sont nécessaires puisqu'on ne sait pas depuis quand les salariés sont exposés au radon.

► En 2023, la Direction a annulé une collecte dans la salle polyvalente CHARRUAUDS de Libourne pour cause de forte chaleur. La semaine dernière, il a fait 34°C dans cette salle pour seulement 50 poches. Pourquoi la Direction n'a-t-elle pas annulé cette collecte de sang cette année ?

Réponse direction : Le responsable canicule n'a pas eu de signalement de température insupportable pour cette journée et avait anticipé ce pic de chaleur en envoyant un mail de prévention à chaque responsable.



La CFDT rappelle qu'un décret est sorti le 27 mai, relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés la chaleur et qu'il impose des moyens de prévention supplémentaire.

VOS INFOS CSE

PRESTATION REMBOURSEMENT LOCATION VACANCES



Il s'agit d'une participation du CSE pour un séjour ou des séjours de votre choix quelle que soit la durée et le prestataire, en France ou à l'étranger.

► La participation concerne l'hébergement de manière générale (hôtels, gîtes, mobil home, Booking, Airbnb, camping-car, ...), mais aussi via nos partenaires NEMEA et HOMAIR/TOHAPI.

► La participation du CSE est de 100% du montant total des factures avec un plafond variable en fonction de la tranche de QF.

► Les factures soldées doivent être au nom du salarié ou de son ayant droit.

► La demande de participation doit être faite avant le 31 décembre de l'année en cours sur le site du CSE.

LE SAVIEZ-VOUS?

LES IMPACTS DU TRAVAIL EN 12 HEURES ET LES IMPACTS DU TRAVAIL DE NUIT

Pour le code du travail, le travail en 12h et le travail de nuit ne sont pas la norme. Ce type d'organisation est donc limité car représente un risque pour la santé des salariés. Le travail est normalement limité à 10h par jour, et le travail de nuit à 8h. Notre accord temps de travail déroge donc au code du travail et prévoit des contreparties.

TRAVAIL EN AMPLITUDE DE 12 H :

► Impacts sur la santé et la sécurité :

- La fatigue liée aux longues amplitudes augmente les risques d'erreurs et d'accidents du travail.
- Favorise les troubles physiques et métaboliques : prises de poids, addictions (tabac, alcool...), déséquilibres métaboliques.
- Détérioration du lien au travail, baisse de la qualité du service rendu.

► Aspects relationnels et organisationnels :

- Ces horaires peuvent perturber l'équilibre entre vie personnelle et professionnelle, générant isolement social et familial.
- Ces horaires favorisent la fatigue physique et mentale, l'augmentation du stress, l'isolement et les troubles de la santé psychologique.

TRAVAIL DE NUIT :

► Impacts sur la santé physique :

- Désynchronisation de l'horloge biologique, dette de sommeil, somnolence fréquente.
- Favorise les maladies métaboliques et cardiovasculaires : prise de poids, hypertension, diabète, troubles digestifs.
- Engendre un risque accru de cancer du sein chez les femmes

► Impacts sur la santé psychique :

- Le travail de nuit favorise les troubles mentaux (dépression, anxiété), liés à la fatigue, aux contraintes sociales et à l'isolement professionnel.

► Impacts sur la sécurité :

- La somnolence nocturne augmente les risques d'accidents du travail et de trajet

Le Code du travail indique que l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ainsi, l'INRS et l'ANACT recommande, notamment pour le travail de nuit, une organisation avec un planning régulier, des tâches allégées, un lieu de repos et des pauses pour micro-siestes.

Si vous avez des questions, si vous êtes confrontés à des difficultés liées à vos conditions de travail, contactez vos représentants CFDT, ils pourront vous renseigner ou vous accompagner !!

Cfdt:

ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Nouvelle-Aquitaine



S'engager pour chacun
Agir pour tous

Délégué Syndical Central



Délégués Syndicaux Régionaux

Benoît LEMERCIER

☎ 06 31 52 83 77

© lemercier.cfdt@gmail.com

Xavier JACOB

☎ 06 71 57 98 34

© jacob.cfdt@gmail.com

Dominique NOIRAULT

☎ 06 60 48 91 51

© noirault.cfdt@gmail.com